

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023

Le 12 avril 2023 à 19H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Mmes Monédière, Bénesteau, Géraudie.

Absents : Mr Maison (représenté par Mr Auboiroux), Mme Bourzeix (représenté par Mr Leclerc).

Vote des budgets 2023 :

Monsieur Marcel AUBOIROUX présente les budgets primitifs pour l'année 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'adopter les différents budgets comme suit, en dépenses et recettes :

BUDGET DE LA COMMUNE

- Section de fonctionnement : 609 527,80 €

-Section d'investissement : 770 999,89 €

BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PAILLARD

- Section de fonctionnement : 41 862,22 €

- Section d'investissement : 53 475,58 €

Provisions pour créances douteuse au compte 6817 du budget 2023 :

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, et suite aux recommandations émises par la trésorière, qu'il faut prévoir en vertu du principe de prudence, une provision pour créances douteuses au compte 6817.

Cette provision serait reprise lors de la constatation de l'irrécouvrabilité de la créance.

La DGFIP recommande de provisionner au moins 15% des impayés de plus de 2 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré constitue donc une provision au compte 6817 du budget primitif 2023 pour un montant de 171,00€

Subventions aux associations pour l'année 2023 :

Le Conseil Municipal répartit ainsi qu'il suit la somme de 7 000 € prévu au Budget Primitif 2023 concernant les subventions diverses allouées :

Associations	Montant alloué
Chemin de Saint Jacques	50 €
Arbre à papillons	300 €
Chats libres de St O	300 €
Association saint augustin	300 €
APE RPI	300 €
Bibliothèque Centrale de prêt	50 €
CCJA (comité cantonal jeunes agriculteurs)	100 €
Don du sang	50 €
Contre le Cancer	100 €
FNACA St Augustin	100 €
Foyer des Monédières	300 €
Foyer Rural de St Augustin	2 000 €
PEP	50 €
Sapeurs pompiers Corrèze	100 €
Scléroses en plaques	50 €
Société de chasse St Augustin	300 €
USEP Corrèze	50 €
Jumelage	1 800 €
Fondation du patrimoine	0 €
Femmes élues de la Corrèze	50 €
Foyer Socio Educatif de Corrèze	150 €
Zigzaguez en Corrèze	300 €
Association accompagnement soins palliatifs	50 €
Comice Agricole	150 €

Projet Rando Millevaches-Convention-Application numérique de gestion et de valorisation de l'offre touristique de randonnée (plan de financement 2022-2024) :

Le 11 septembre 2018, 14 structures se sont associées autour du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (SMAG PNRML) en signant la convention cadre du projet Rando Millevaches dont l'objectif est la mise en place et le déploiement d'une solution numérique de gestion et de valorisation de l'offre de randonnée. La convention cadre établissait un plan de financement prévisionnel par structure, tant en matière d'investissement que de fonctionnement pour une durée de trois ans.

Il est proposé de valider le plan prévisionnel du projet Rando Millevaches pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024. Le contenu de ce plan prévisionnel est porté à la connaissance du Conseil Municipal :

La présente convention traduit l'accord intervenu entre le SMAG PNRML et la Commune de Saint-Augustin afin de définir sa participation financière au marché public signé avec le prestataire sélectionné pour la réalisation des vidéos promotionnelles.

Le conseil décide à l'unanimité :

- De valider la proposition du plan financier pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024 ;
- D'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- D'autoriser Monsieur le Maire de signer la convention cadre et tout document afférent à cet objet